

**Communauté de communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2021

N° 2021DB/48 – Feuille 1

Date de convocation : 19 novembre 2021

Membres en exercice : 24

Présents : 19

Votants : 23

Convention de partenariat avec l'Association Cap Ressourcerie

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six novembre à neuf heures trente, le Bureau communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, dans la salle du Conseil à la Mairie de PLUVIGNER.

Etaient présents : Katia BONNEC, Hervé CAGNARD, Jean Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA POIREY, Alain DONY, Stéphanie DOYEN, Roland GASTINE, Claude JARNO, François LE COTILLEC, Philippe LE FUR, Pascal LE JEAN, Michel LE RAY, Philippe LE RAY, Sophie LEMOULINIER, Claire MASSON, Yves NORMAND, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Franck VALLEIN.

Absents avant donné pouvoir : Karine BELLEC à Dominique RIGUIDEL, Bruno GOASMAT à François LE COTILLEC, Jean-Luc LE TALLEC à François LE COTILLEC, Fabrice ROBELET à Aurélie RIO.

Absente excusée : Annie AUDIC.

Maires invités présents : Sandrine CADORET, Guy HERCEND, Diane HINGRAY, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Pascal LE CALVE, Dominique OLLIVIER-FRANKEL.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Fondée en 2018, l'Association Cap Ressourcerie est une structure à but non-lucratif détentrice de l'agrément ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale), dédiée à la collecte, la valorisation, la revente et la prévention des déchets réemployables.

En offrant une seconde vie aux objets collectés au sein d'un ou de plusieurs espaces de stockage et de vente dédiés, ou en les redirigeant vers les filières de recyclage adaptées, elle a permis le développement d'une filière professionnelle de réemploi de qualité sur le territoire d'Auray Quiberon Terre Atlantique dans le champ de l'économie circulaire et contribué favorablement à la réduction des déchets et à la sensibilisation des habitants du territoire aux gestes éco-citoyens.

N° 2021DB/48 – Feuillet 2

Cette activité contribue donc pleinement aux objectifs de la collectivité en termes de développement de l'économie circulaire notamment par la mise en place d'un espace dédié à la collecte des apports des particuliers et des professionnels ainsi que par l'intervention de l'association sur les déchèteries de la collectivité confiées à un prestataire de service dans le cadre d'un marché de prestation de services.

La convention de partenariat signée en 2018 arrivant à échéance à sa date d'anniversaire le 21 novembre 2021, Cap Ressourcerie souhaite conforter son activité et poursuivre ce partenariat.

Les objectifs de la Ressourcerie sont les suivants :

- ✓ environnementaux :
 - réduire la production de déchets à traiter et augmenter la part de valorisation,
 - relocaliser les activités de traitement des déchets sur le territoire pour limiter les impacts environnementaux de leur collecte et de leur transport ;
- ✓ économiques :
 - optimiser la gestion des déchets,
 - maîtriser les coûts de traitement des déchets "ultimes" en détournant une partie de ce flux des exutoires de traitement vers une solution de réemploi ou de valorisation ;
- ✓ sociaux :
 - créer des emplois sur le territoire avec la création de nouvelles activités,
 - augmenter l'offre de biens de consommation à faible coût grâce au réemploi et la réparation des objets destinés au rebut,
 - éduquer à l'écocitoyenneté.

Cap Ressourcerie a présenté un bilan technique, financier et en ressources humaines positif pendant la durée de la convention initiale et depuis son ouverture en avril 2018 et a ainsi atteint les perspectives de détournement qui avaient été fixées, en présentant les résultats ci-dessous :

	2018 (9 mois)	2019	2020	2021 (9mois)
Collecte	67 T	194 T	201 T	210 T
Réemploi ou recyclage	59 T	180 T	152 T	176 T
	88 %	93 %	76 %	84 %
Nombre d'ETP	1 ETP	5 ETP	9 ETP	9 ETP

Les tonnages réemployés et recyclés n'étant pas dirigés vers les bennes de tout venant non valorisable destinées à l'enfouissement, cela représente un bénéfice environnemental et économique pour la collectivité.

Pour la collectivité, le coût réel du transport et du traitement d'une tonne de tout venant s'élevant à 190 € TTC (TGAP 2021 incluse), il est proposé que 75% de ce coût soit versé à l'association en dédommagement des tonnes détournées de tout venant. Le montant à la tonne réemployée ou recyclée calculé sur la base de ces éléments serait de 142 € / tonne.

Les modalités d'intervention financière sont formalisées dans le cadre d'une convention unique triennale.

La convention de partenariat renouvelée pour une période de trois ans s'inscrit ainsi dans un objectif de déploiement des activités de réemploi sur le territoire.

N° 2021DB/48 – Feuille 3

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2019DC/119 du Conseil communautaire en date du 11 octobre 2019 autorisant le président à signer une convention définissant les objectifs du partenariat avec Cap Ressourcerie et à verser une subvention de fonctionnement à l'association ;

Vu la décision du Président n°2019DP/007 en date du 9 janvier 2019 autorisant la signature d'une convention de partenariat avec l'association Cap Ressourcerie et le prestataire VEOLIA exploitant les déchèteries du territoire, pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par reconduction expresse, dans le cadre de la création d'une Ressourcerie sur le territoire d'Auray Quiberon Terre Atlantique ;

Après avoir entendu le rapport de Mme Claire MASSON, Vice-présidente déléguée à la gestion des déchets et la valorisation des ressources ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau communautaire DECIDE :

- d'autoriser M. le Président à signer la convention de partenariat pour la gestion d'une ressource avec l'Association Cap Ressourcerie pour une durée de trois ans, ainsi que tout document y afférent.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au contrôle de légalité et publié au recueil des actes administratifs le : - 2 DEC. 2021

Le Président



Philippe LE RAY